**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 61 (1932)

Heft: 1

Rubrik: Société des institutrices

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Et cette définition, soulignée en caractères gras, est exprimée dans une forme concise, immuable. Ainsi, après une page d'un texte explicatif sur l'Etat, voici la formule qui la conclut. Je respecte la disposition typographique.

L'Etat est donc :

un être vivant, composé d'individus, établi sur un territoire déterminé et possédant une puissance propre.

Les titres et les sous-titres ont leur juste valeur et, d'un coup d'œil, on les découvre; le plan de la leçon se révèle clairement, sans confusion possible. Les auteurs n'ont pas oublié les exercices pratiques. Ils en proposent une assez longue série. Pour la seule leçon, Les formes d'Etats, nous n'avons que l'embarras du choix. Premier exercice: Tableau des trois sortes d'Etats en Europe. Armoirie de chacun d'eux, d'après Larousse, édition d'après-guerre; deuxième exercice: faire chercher les noms et si possible les portraits des monarques de l'Europe et ceux des présidents de républiques, etc.

L'écueil où l'auteur didactique trébuche le plus souvent, c'est le style. Quelle en est la valeur dans le manuel de MM. Bolle et Diacon? Je cite quelques lignes d'un chapitre sur les devoirs de l'homme : « Il faut que nous devenions quelqu'un, sinon les tâches de la société ne s'accompliront pas ou s'accompliront mal et nous en souffrirons tous. La lourde locomotive lancée sur le rail, bourdonnante, puissante, peut être arrêtée parce qu'un seul boulon fait défaut. Nous n'avons pas le droit d'être ce boulon branlant ou manquant de la machine sociale. »

Vocabulaire facile, mots propres, phrases courtes, le style ne traîne pas, il va droit au but et dit nettement ce qu'il veut exprimer.

Enfin, des illustrations très belles et bien choisies ajoutent à ces pages une documentation précieuse: Le Grütli de Giron, Le rail ou la solidarité de Jeanneret, la salle du Grand Conseil et celle du Conseil d'Etat, celle du Conseil national et celle du Conseil fédéral, le Palais du Tribunal fédéral et la salle de la Cour d'assises, les portraits de Pasteur et de Dunant... Des croquis à la plume et des plans achèvent d'illustrer le manuel qui devient ainsi un charmant petit livre d'images. Je m'attarde volontiers sur ce tableau schématique de la répartition des droits entre la Confédération et les cantons. Quelques rectangles noirs, blancs, pointillés ou chargés d'un œil, d'écus, et l'on se rend compte aussitôt du partage des droits. Je cherche, dans la colonne des tâches principales, Instruction publique. En regard, deux rectangles. L'un renferme un œil et des écus, l'autre est noir. J'en déduis que la Confédération surveille et subventionne l'instruction publique et que le canton seul a le droit de légiférer en cette matière.

Tel qu'il se présente, le livre de MM. Bolle et Diacon peut rendre d'excellents services au corps enseignant fribourgeois. N'oublions pas, toutefois, qu'il fut composé pour le canton de Neuchâtel et qu'il appelle, chez nous, certains correctifs nécessaires.

Cette restriction faite, je ne crains pas d'affirmer que *Pour devenir citoyen* demeure l'un des meilleurs manuels scolaires de Suisse romande. Il n'instruit pas seulement, il donne une véritable éducation civique.

R. L.

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

**Réunions mensuelles.** — A Fribourg, jeudi, 7 janvier, à 2 h., au Pensionnat Ste-Ursule.

A Romont, jeudi, 28 janvier, à 2 h., à l'Ecole ménagère. Thé — Loto. — Merci d'avance pour les lots qui seront les bienvenus.